



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 58177

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de numérisation du patrimoine littéraire de la Bibliothèque nationale de France (BNF). L'entreprise américaine Google a entrepris un vaste plan de numérisation des ouvrages dans plusieurs langues et dans plusieurs pays, dont la France. Riche de 13 millions d'ouvrages, la BNF présente un potentiel commercial évident. L'entreprise américaine s'apprête à commercialiser les millions de livres qu'elle a déjà numérisés, alors qu'une majorité sont protégés par le droit d'auteur. De son côté, la BNF a engagé un programme de numérisation de sa collection, avec à ce jour 830 000 références. Si, d'un point de vue technique, la numérisation des livres est une réelle avancée, elle ne doit pas se faire au détriment de l'indépendance nationale et du respect des droits d'auteur. En conséquence, il souhaite savoir dans quelles conditions et selon quelle stratégie la BNF entend poursuivre la numérisation de ses ouvrages.

Texte de la réponse

La numérisation et l'accessibilité en ligne des fonds des bibliothèques constituent un enjeu majeur pour la valorisation du patrimoine écrit, pour le dynamisme de la création de contenus et pour l'émergence de nouveaux services en ligne, comme l'a rappelé le débat qui a suivi l'annonce dans la presse de discussions entre la Bibliothèque nationale de France (BnF) et l'entreprise Google. Elles contribuent à la démocratisation de l'accès à la culture, au développement de la société de l'information et de l'économie de la connaissance. Depuis 2005, la BnF a entrepris de faire de la bibliothèque numérique Gallica un outil majeur de diffusion des contenus francophones et européens sur le Web, notamment à travers sa participation au projet europeana soutenu par la Commission européenne et dont la France est aujourd'hui le premier contributeur. Cet objectif a impliqué, pour la BnF, la mise en oeuvre d'une politique de numérisation de masse particulièrement ambitieuse, fortement soutenue par l'État à travers les financements accordés depuis 2007 par le Centre national du Livre. Aujourd'hui, Gallica propose plus de 850 000 documents en ligne dont environ 140 000 livres. Animés par le souci de proposer aux internautes une offre diversifiée et contemporaine, le ministère de la culture et de la communication et la BnF ont également développé un partenariat avec plus d'une centaine d'éditeurs français permettant, via Gallica, la consultation d'oeuvres sous droits. Ce partenariat est effectif depuis 2008 et plus de 10 000 livres numérisés sont accessibles dans ce cadre. Afin d'évaluer la pertinence d'un partenariat entre la BnF et l'entreprise Google et d'étudier plus largement l'opportunité et les modalités d'un éventuel accord avec un opérateur privé pour numériser ou mettre en ligne les fonds des bibliothèques, le ministre de la culture et de la communication a souhaité mettre en place une mission sur la numérisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques sous tutelle de son ministère, et vient d'en confier la présidence à M. Marc Tessier, ancien directeur général du Centre national de la cinématographie (CNC), ancien président de France Télévisions et actuel directeur général de Vidéo futur entertainment group. Cette commission devra notamment prendre en compte la libre disposition du patrimoine numérisé national, la conservation sur le long terme des fichiers numérisés, la visibilité de la culture et l'accès aux contenus français sur Internet, l'intérêt économique et financier pour l'État et le message politique à adresser à la communauté internationale. Elle rendra ses conclusions à la

mi décembre. Au niveau européen, la France souhaite donner une nouvelle impulsion à la bibliothèque numérique européenne, europeana, et insiste sur la nécessité de renforcer les programmes européens de numérisation, afin de proposer une offre régionale qui viendrait en contrepoint de celle de l'entreprise Google.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58177

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8675

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 11989